



Presse

Parti Socialiste

[www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)

10 rue de Solférino  
75333 Paris Cedex 07  
Tél : 01 45 56 77 26  
Fax : 01 45 56 78 74

[presse@parti-socialiste.fr](mailto:presse@parti-socialiste.fr)

Le 22 juillet 2009

## Communiqué du Secrétariat national

### Le Gouvernement refuse d'agir face au chômage des jeunes

Le chômage des jeunes va connaître une forte croissance à la rentrée avec l'arrivée sur le marché du travail de 150 à 200 000 jeunes. Face à la gravité de cette situation, le Gouvernement ne semble pas décidé à agir.

Les propositions de la Commission HIRSCH dont les socialistes avaient relevé les limites et, surtout, le sort qui leur est réservé, ne permettront pas de faire face à la profondeur de la crise. Les socialistes ont notamment marqué leur inquiétude face à l'absence d'engagement chiffré et de calendrier de la part du Gouvernement. Ils ont également exprimé leurs préoccupations quant à l'avenir réservé à certaines propositions du livre Vert en ce qui concerne l'emploi des jeunes dès la rentrée de septembre.

Des propositions relatives, par exemple, à la refonte des dispositifs d'orientation au sein de l'Éducation nationale, à la mise en place d'un service public territorialisé de l'orientation ou l'encadrement des stages en entreprises hors cursus, avaient pourtant fait l'objet d'un large consensus au sein de la commission.

Ces propositions, reprises sous formes d'amendements par les députés socialistes à l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale de la loi relative à la formation professionnelle tout au long de vie, ont été systématiquement rejetées, par le gouvernement.

Ainsi se trouvent confirmées les inquiétudes des socialistes quant au sort réservé aux travaux issus de la Commission, qui apparaît de plus en plus comme l'alibi d'une politique gouvernementale indifférente au sort des jeunes.

Dans ce contexte, les socialistes rappellent leurs propositions pour faire face à la situation aggravée des jeunes à la prochaine rentrée :

- création d'emplois-verts réservés aux jeunes et ciblés sur des activités de préservation de l'environnement ;
- mise en place de contrats insertion-formation, contrats aidés obligatoirement couplés à de la formation et destinés aux jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi ;
- mise en place d'un dispositif – formation rebond - de réintégration des jeunes ayant décroché de leur formation ;
- prolongement de l'indemnisation des personnes perdant leur emploi à la suite de la rupture d'un contrat court.